



DE LA MICRO- ASSURANCE À L'ASSURANCE INCLUSIVE

*Des assurances professionnelles à tarif solidaire,
donc moins chères !*



LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE



ENTREPRENEURS DE LA CITÉ : UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Entrepreneurs de la Cité est une fondation à but non lucratif, créée par la Caisse des Dépôts et 6 groupes d'assurance, pour soutenir les personnes – anciens chômeurs, jeunes ou seniors sans emploi et personnes handicapées – créant leur propre entreprise.

**Notre mission :
protéger les créateurs
d'entreprise !**

Partout en France, Entrepreneurs de la Cité protège les créateurs d'entreprise, en mettant à leur disposition des solutions d'assurance professionnelle à un tarif solidaire et des services gratuits de prévention des risques.

Les fondateurs



**PARTENAIRE
DE L'AGEFIPH**

Les créateurs accompagnés par l'AGEFIPH bénéficient d'une prise en charge de la micro-assurance pendant 2 ans (hors garantie Décennale et dans la limite définie par l'AGEFIPH).

NOS SOLUTIONS DE MICRO- ASSURANCE

*Des solutions d'assurance adaptées
aux besoins des créateurs d'entreprise*

J'assure mon activité professionnelle à partir de 8 €/mois

*Artisanat, commerce, restauration, bâtiment,
services aux particuliers, conseil, formation...*

Multirisque professionnelle, à domicile et Responsabilité civile professionnelle

- Ma responsabilité civile professionnelle est assurée*
- Mon local, matériel, stock et marchandises protégés en cas de vol, dégât des eaux, incendie, bris de vitre*...

Responsabilité Civile Décennale

- Responsabilité civile professionnelle (RC PRO)
- Responsabilité civile exploitation (RCE)
- Responsabilité décennale (RD)
- Dommages en cours de chantier
- Dommages intermédiaires
- Défense pénale et recours.

 **averia**
IARD

 **HISCOX**

 **april** Construction

* Dans la limite des conditions générales des contrats de micro-assurance.



Je protège mes revenus et ma santé

à partir de 13,5 €/mois

*Tous les métiers sont éligibles**

Complémentaire santé

- Une mutuelle responsable « 100% santé » qui propose un panier optique et dentaire avec un reste à charge 0.
- Tiers-payant pour éviter toute avance de frais !
- Un tarif adulte unique quel que soit votre âge !

Prévoyance - Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT)

- Une indemnité journalière de 30€ /jour (franchise continue de 10 jours), pendant 80 jours maximum vous est versée en cas d'arrêt de travail pour :
 - Maladie
 - Accident
 - Hospitalisation
- Versement des indemnités dès la 1^{ère} année d'activité et quels que soient vos revenus.



AG2R LA MONDIALE



viasanté

LA MUTUELLE SPAGNOL LA MONDIALE

* Hors professions agricoles.

Une gestion
des sinistres
**sociale
et solidaire**

**Accompagnement
humain
personnalisé**
par une équipe
de conseillers
spécialisés

**Simplicité
des offres**
et
des modalités
de souscription

Des tarifs
inclusifs, jusqu'à
70%
moins chers
**que le marché
classique**

Sans commission,
ni frais de gestion

Services offerts aux assurés

Je suis accompagné par des experts

Protection juridique

Pour toute souscription à la micro-assurance, Entrepreneurs de la Cité, en partenariat avec CFDP, vous offre une protection juridique pour tout différend avec vos fournisseurs, clients, voisins incluant :

- Une information juridique
- Une assistance à la résolution amiable du litige
- Une défense pénale.

LOCAL SÉCUR'

Futur occupant d'un local professionnel ? Pour éviter les mauvaises surprises, faites-le expertiser gratuitement.

- Diagnostic de l'état général du local : 30 à 45 minutes
- Contrôle de vos installations
- Remise d'un rapport pour vous.

**Découvrez si vous pouvez
bénéficier de la micro-assurance
sur notre site internet**

•
**Pour un devis en ligne 24h/24,
accéder à nos services gratuits,
découvrir des fiches pratiques**



www.entrepreneursdelacite.org



CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE

de 09h à 12h30 et de 14h00 à 17h30

04.37.24.52.70- contact@entrepreneursdelacite.org

•
ENTREPRENEURS DE LA CITÉ

169, avenue Roger Salengro, 69100 Villeurbanne

Association des Assurés Entrepreneurs de la Cité - 169, avenue Roger Salengro, 69100 Villeurbanne - Association Loi 1901 enregistrée en Préfecture du Rhône sous le n° W691064917 - Enregistrée à l'Orias sous le N° 11063076. AXERIA IARD Compagnie d'assurance dommages, RCS Lyon B 352 893 200, Société Anonyme au capital de 38 000 000 € dont le siège social se situe au CS53713 - 27 rue Maurice Flandin 69444 Lyon Cedex 03, entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09. CNP Assurances - Siège social : 4, place Raoul Dautry 75716 Paris cedex 15 - 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr, Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Entreprise régie par le code des assurances. PRIMA - SA au capital social de 30 489 803,45€ entièrement libéré - Entreprise régie par le code des assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - 37, boulevard Brune 75014 Paris - 333 193 795 RCS Paris. APRIL Partenaires - Siège social : 18 bis rue Jules Ferry - BP60307-35303 Fougères Cedex - N° Indigo 08.20.20.42.54 (0,09eurosTTC/mn). S.A. au capital de 81 683 € - RC Rennes 349844746. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07024083 (www.orias.fr) (ALCA - n°02 003 409) Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09. Hiscox Assure SAS, immatriculée en France au registre du commerce des sociétés de Paris (R.C.S.) sous le numéro RCS Paris 839 081 056, 38 avenue de l'Opéra, 75002 Paris, FRANCE.